
Lettre de Garrau, représentant) l'armée des Pyrénées-Occidentales, dénonçant le faux passeport signé en son nom par le traître Lidon, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793)

Pierre-Anselme Garrau

Citer ce document / Cite this document :

Garrau Pierre-Anselme. Lettre de Garrau, représentant) l'armée des Pyrénées-Occidentales, dénonçant le faux passeport signé en son nom par le traître Lidon, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 351-352;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38541_t1_0351_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Paris, ce 21 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Le procureur général syndic du département du Calvados vient de me donner avis qu'il a été procédé à la vente des biens fonds qui appartenaient à l'émigré Williamson; qu'elle s'est élevée à la somme de 580,000 livres, quoique d'après l'estimation ces biens eussent été seulement évalués à 462,573 livres et qu'elle eut lieu aux cris répétés de : *Vive la nation ! vive la Montagne !* »

« Ce renseignement, qui prouve que dans le département du Calvados on ne croit pas plus aux revenants que dans tout le reste de la République, m'a paru susceptible d'être présenté à la Convention nationale. Je te prie de le mettre sous ses yeux.

PARÉ. »

Les administrateurs du district de Fontenay-le-Peuple font passer le procès-verbal du brûlement des titres féodaux qui ont été déposés dans leurs archives.

Insertion au « Bulletin » (1).

Procès-verbal (2).

Les administrateurs du district de Fontenay-le-Peuple, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Fontenay-le-Peuple, 28 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen,

« Nous te faisons passer copie du procès-verbal de brûlement des titres féodaux déposés à nos archives.

« BOUTEVILLE, président; DURAND, secrétaire. »

Aujourd'hui samedi, dix-neuf brumaire, l'an second de la République française, une et indivisible, neuf heures du matin. Nous, administrateurs composant le conseil général du district de Fontenay-le-Peuple, avons, en exécution de l'article 8 de la loi du 17 juillet dernier, et après affiches préalables, procédé, sur la place de la Révolution et auprès de l'arbre de la liberté, au brûlement des titres féodaux relatifs aux domaines nationaux déposés à nos archives, en présence d'une très grande quantité de citoyens et aux cris répétés de : *Vive la République !*

Fait les jour et au que dessus, sur les quatre heures du soir.

Signé : BOUTEVILLE, président, et DURAND, secrétaire.

Pour copie conforme :

DURAND, secrétaire.

Les citoyens composant le 4^e bataillon du Var, au camp des Montagnards, expriment, dans une adresse énergique, l'horreur que leur a inspirée la conduite infâme des habitants de Toulon. « Plusieurs de nous, disent-ils, ont eu le malheur de naître dans cette ville exécrationnelle, et presque tous dans son district. Quelques-uns y ont des propriétés, et même leur fortune; mais ayant fait depuis longtemps, en faveur de la patrie, le sacrifice de notre vie, il ne nous reste plus qu'un vœu à exprimer, c'est de nous unir avec tous les bons républicains sans-culottes. Vengeance contre cette ville rebelle ! vivent la République et la Montagne ! »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse du 4^e bataillon du Var (2).

Citoyens représentants,

« Le 4^e bataillon du Var qui, du camp d'Hezingue, vous a fait connaître les transports de sa joie en acceptant la sainte constitution de la République, vous annonce aujourd'hui du camp des Montagnards l'horreur que lui inspire la conduite infâme des habitants de Toulon, ville exécrationnelle, où quelques-uns de nous ont eu le malheur de naître, et presque tous dans son district. Mais non, ce n'est point le peuple qui a pu se couvrir d'un tel opprobre; c'est un reste de cette aristocratie échappée à nos coups, joints à des scélérats faux patriotes plus à craindre que le serpent que nous réchauffons dans notre sein. Ces êtres vils, avides de l'or de Pitt et d'infamie, ont livré la plus belle, la plus redoutable place forte de la République; ils ont cru avoir tout fait pour les tyrans; mais qu'ils pensent, les lâches, qu'ils auraient été brûlés par le feu du ciel, s'ils n'allaient l'être bientôt par celui de Garraud.

Représentants, plusieurs de nous ont des propriétés et même leur fortune dans cette ville; mais ayant fait depuis longtemps pour la patrie le sacrifice de notre vie, il n'en reste plus à faire, et nous nous cerions, avec tous les bons républicains sans-culottes : « Vengeance contre cette ville rebelle ! Vivent la République et la Montagne ! »

A Bouillon, le 9^e jour de la 3^e décade de brumaire, 2^e année de la République française, une et indivisible.

(Suivent 32 signatures.)

Garraud (Garrau), représentant du peuple à l'armée des Pyrénées-Occidentales, écrit, le 12 de ce mois, qu'il vient d'apprendre qu'on a trouvé dans les papiers du traître Lydon (Lidon) un passeport signé Garreau; il déclare qu'il n'a jamais signé un pareil écrit. « S'il existe, dit-il, c'est un faux que ce scélérat a commis. »

Insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 136.
(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 840.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 136.

Suit la lettre de Garrau (1).

Garrau, représentant du peuple délégué à l'armée des Pyrénées-Occidentales, aux membres du comité de sûreté générale de la Convention nationale.

« Bayonne, le 12 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible. Au camp des sans-culottes vis-à-vis Pontarabie, le 7 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible.

« Je viens d'apprendre, mes chers collègues, qu'on a trouvé dans les papiers du traître Lidon un passeport signé Garrau. Je vous déclare que je n'ai jamais signé un pareil écrit ; s'il existe, c'est un faux que ce scélérat a commis, ou en contrefaisant ma signature, ou en se servant d'un passeport délivré à un autre que lui pendant que j'étais secrétaire de l'Assemblée législative. C'est donc un crime de plus qu'il a ajouté à ses forfaits. Je vous prie de faire insérer cette déclaration dans des papiers publics.

« Salut et fraternité.

« GARRAU. »

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 800. *Moniteur universel* [n° 84 du 24 frimaire an II (samedi 14 décembre 1793, p. 338, col. 3) ; *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 459, p. 313) ; *Journal de la Montagne* [n° 30 du 23 frimaire

Le citoyen Beauchamp, représentant du peuple dans le département de la Drôme, transmet à la Convention l'état de vente des biens d'émigrés dans le district d'Embrun, duquel il résulte qu'un objet estimé 5,112 livres a été porté à 20,000 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Beauchamp (2).

J. Beauchamp, représentant du peuple dans les Alpes et la Drôme, au Président de la Convention nationale.

« Digne, le 8 frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Le district d'Embrun vient de me faire passer un état de vente de biens d'émigrés. Je te l'adresse. La Convention y verra qu'ils se vendent dans les Hautes-Alpes comme ailleurs, puisqu'un domaine évalué 5,112 livres a été porté à 20,000 livres. »

« Salut.

« BEAUCHAMP. »

an II (vendredi 13 décembre 1793, p. 239, col. 11). Cette lettre porte deux dates et deux lieux d'origine. Nous avons copié textuellement l'original.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 136.
(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 800.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (DISTRICT D'EMBRUN)

ÉTAT des biens des émigrés vendus dans le district d'Embrun (1)

NATURE DES OBJETS VENDUS	CAPITAL AU DENIER 20, d'après les baux à ferme	ÉVALUATION DES IMMEUBLES d'après l'estimation	MONTANT des ADJUDICATIONS définitives	DATES des ADJUDICATIONS
	livres	livres	livres	
Domaine composé de prés, champs et vignes, situé à Eygoires, terroir de Savine	5.400 »	18.813 »	32.650 »	21 octobre 1793
Domaine composé de terres, champs et bâtiments de maison, situé dans le terroir de Savine, au quartier de Bégue	5.000 »	5.112 »	20.000 »	22 dudit
Bâtiments et artifices de moulins situés dans le terroir du Puy-Saint-Euzebe, appelés Pape libre	3.000 »	6.600 »	7.800 »	23 dudit
	13.400 »	30.525 »	60.450 »	

Certifié par les administrateurs du district d'Embrun, le 3^e jour de la seconde décade du second mois de l'an 2^e de la République française, une et indivisible.

E. MOLLET, vice-président ; ACHARD, CÉZANNE, J. VILLAN.

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 800.